

Le 3 avril 1771 – Brayer du Barré à Beudet, premier commis du ministre Praslin

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/145

Brayer présente favorablement au conseiller du ministre son établissement aux Seychelles et les développements qu'il compte y faire. Il voudrait qu'une certaine autorité et des droits sur cette île lui soient reconnus par le ministre.

Lettre un peu redondante avec celle que Brayer adresse le 5 avril au ministre le duc de Praslin.

A l'Isle de France le 3 avril 1771

Monsieur,

Vous avez trop de bontés pour moi pour que je néglige à vous rendre compte de mon expédition des îles Séchelles. Les vaisseaux qu'on avait envoyés pour visiter l'établissement viennent d'arriver, et m'apportent les nouvelles les plus agréables. Il ne manque maintenant que d'y porter des forces, et faire le grand établissement à Séchelle, le premier ayant été fait à l'île Ste Anne. Ils ont eu une belle récolte en riz et en maïs ; en patates gambard, manioc, et les légumes en tout genre y ont réussi ; mais principalement le café qui sera aussi bon que celui de Moka. Je compte à la fin de mai prochain, y mener 60 ou 80 noirs et négresses, ayant trouvé ici des particuliers qui veulent bien m'aider. Je porterai de nouvelles graines, 80 mille pieds de café et plus, et j'y séjournerai dix à douze jours, en allant faire mon voyage des Manilles dont je rapporterai le coton jaune naturel, le cacao, ce que je trouverai en graines et arbres utiles, et, revenant par les Moluques, des épiceries. M. Poivre a eu la complaisance de me promettre tout ce qu'il avait de cannelle, muscade et girofle, connaissant le sol des îles Séchelles, et sachant que la production y est fertile, et le climat en parallèle à celui des Moluques. Tout mon monde consistant en 28 personnes, blancs et noirs, sont à l'établissement de l'île Ste Anne depuis la fin d'août. Les vaisseaux les ont visités en janvier, ils ont déclaré n'avoir pas eu de mauvais temps, pas de coup de vent, et jouir d'un air bien salubre. Monsieur le chevalier Desroches doit avoir la bonté de rendre compte au ministre de mes occupations et de mes travaux, l'administration royale doit en faire autant. Il vous sera facile, Monsieur, de juger de ma capacité ...

[... une page pour se défendre des commanditaires de la société d'armateurs dont il est sensé défendre les intérêts, et qui se sont plaints de son comportement.]

Il m'est avantageux d'avoir pu trouver aujourd'hui une occasion de faire connaître mon zèle, et je m'estimerai très heureux si mon établissement peut être agréable au ministre. Je l'ai fait à mes frais, j'ai à cœur de le porter à sa perfection, je vous demande pour cela, l'agrément du ministre, la grâce de le continuer et d'y être aidé, de choisir les habitants qui voudraient aller s'y établir, et de la faveur du ministre, un brevet d'agent en chef de la marine du Roi. Pour pourvoir aux besoins urgents de l'île, pour sa subsistance, veuillez, Monsieur, contribuer à m'obtenir cette grâce, me charger de vos commissions, et me continuer vos bontés.

Recevez les sentiments de reconnaissance avec lesquels je suis

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

A l'Isle de France, le 3 avril 1771

Signé ; Brayer du Barré

* * *